

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
AVIS D'INVALIDATION**

notifié au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
selon la règle 19 du Règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant
l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement

I. Autorité qui a prononcé l'invalidation: Office de la propriété industrielle de la République tchèque Antonína Čermáka 2a, 160 00 Praha 6 République tchèque	
II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de l'invalidation: 688261 No de l'enregistrement national de base: 740137	
III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de l'invalidation: FERRERO S.P.A., I-12051 ALBA (CN), IT	
IV. <input checked="" type="checkbox"/> Invalidation administrative <input type="checkbox"/> Invalidation judiciaire	
V. Motifs de l'invalidation: Pendant la période ininterrompue de cinq ans la marque n'a pas fait l'objet d'un usage sérieux pour les produits pour lesquels elle a été enregistrée et il n'existaient de justes motifs pour le non-usage. /article 31 alinéa 1 lettre a)/	
VI. Articles de la loi nationale applicables en la matière (Loi No 441/2003 du Journal Officiel sur les marques) sont disponibles à l'adresse: http://www.upv.cz.	
VII. <input type="checkbox"/> Invalidation totale pour les produits et/ou services <input checked="" type="checkbox"/> Invalidation partielle (pour les produits et/ou services suivants): (30) Café, thé, sucre, riz, tapioca, sagou, succédanés du café; farines et produits de meunerie de céréales (excepté les fourrages); pain, biscuits, gâteaux, pâtisserie, glaces comestibles; miel, sirop de mélasse; levure, poudre pour faire lever; sel de cuisine, moutarde; poivre, vinaigre, sauces; épices; glace à rafraîchir, cacao, produits de cacao, à savoir pâte pour boisson au cacao, produits alimentaires consistant en une enveloppe de chocolat comestible fourrée à l'alcool, pâtisserie, y compris pâtisserie fine et à longue conservation; gomme à mâcher, gomme à mâcher sans sucre, bonbons sans sucre.	
VIII. Note: L'invalidation ne peut plus faire l'objet d'un recours. La décision a été notifiée au titulaire/mandataire le 30.5.2012.	
IX. Date à laquelle l'invalidation a été prononcée: 30.05.2012 Date à laquelle l'invalidation prend effet: 30.05.2012 Référence de l'Office No: 335366	Pour le Président: 